

TARIFS ECOLE 2023-2024

➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'évènement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

SCOLARITE

Contribution annuelle des familles	550.00 €
Cotisation Enseignement Catholique	46.50 €
Projet langue	20.00€
TOTAL SCOLARITE	616.50€
Droits d'inscription (nouveaux élèves)	65.00 €
Droits de réinscription	45.00 €

Abattement de 5% sur **la contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

En cas de départ en cours d'année, tout mois commencé est dû.

RESTAURATION

Inscription repas d'avance (Règlement à joindre au dossier)	51.00 €
Le repas	6.35 €
Forfait annuel	785.00 €

GARDERIE

Forfait mensuel matin de 7h à 8h15 (maternelle ou élémentaire)	32.50€
Forfait mensuel soir maternelle de 16h45 à 19h	38.50€
Forfait mensuel soir élémentaire de 16h45 à 19h (avec étude surveillée)	44.00€
Garderie occasionnelle	4.60€/heure

APEL

Cotisation annuelle APEL par famille 23€ ou 8€ si vous cotisez déjà dans un autre établissement privé. Ce versement par famille témoigne de votre solidarité pour la participation au fonctionnement et aux activités proposées par l'APEL. Vous bénéficierez d'un abonnement à la revue « Famille et Education ».

Rappel : Cette demande d'inscription a déjà été prise en compte dans le document comptable, ne pas remettre de règlement.